SUIVI DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT « DECLARATION »

Avec le soutien de la Région wallonne

Le ……/……/2005

Je dépose, contre récépissé, mon dossier de déclaration en 3 exemplaires à la commune **ou** je l'envoie par recommandé avec accusé de réception postal.

Je garde une copie du dossier.

date du récépissé ou de l'accusé de réception postal
+ 8 jours calendrier

Si mon dossier est irrecevable la commune dispose de **8 jours calendrier** pour m'en informer par écrit. Il transmet mon dossier au fonctionnaire technique de la RW avec la mention « Irrecevable ».

(Rem. une déclaration sera irrecevable uniquement pour une question de forme)

Le ……/……/2005

Si ma déclaration est **« irrecevable »** la commune m'en informe par courrier à cette date en indiquant les motifs d'irrecevabilité.

→ Je réintroduit le dossier à la commune en tenant compte des motifs d'irrecevabilité mentionnés dans le courrier

Si à cette date je ne reçois rien, ma déclaration est recevable et mon dossier suit son cours

date du récépissé ou de l'accusé de réception postal
+ 15 jours calendrier

Si mon dossier est recevable, le collège des Bourgmestre et échevins en informe le fonctionnaire technique de la RW dans un délais de 15 jours à compter de la date à laquelle la déclaration a été reçue

Le ……/……/2005

La commune m'informe par courrier que ma demande est recevable.

→ Je peux exploiter

*Si des **conditions complémentaires** sont requises, la commune doit l'avoir stipulé dans le courrier qu'elle m'a adressé. Je dois attendre que ces conditions me soient notifiées avant de pouvoir exploiter*

date du récépissé ou de l'accusé de réception postal
+ 30 jours calendrier

La commune prescrit les conditions complémentaires d'exploitation dans un délai de trente jours à compter de la date à laquelle la déclaration à été reçue

Le ……/……/2005

La commune m'envoie sa décision et me notifie les conditions complémentaires à respecter

→ Je peux exploiter tout en respectant les conditions complémentaires imposées

- *Si la commune n'a pas notifié de condition complémentaires, je peux exploiter dés ce jour aux conditions générales et intégrales applicables*
- *Je peux éventuellement intenter un recours contre les conditions complémentaires qui me sont imposées, dans un délai de 20 jours à partir de la notification*
- *Vous pouvez télécharger ce formulaire sur notre site : www.ucm.be → dans la partie Environnement : Permis d'environnement > Formulaires : Formulaire de recours pour un établissement classé*